

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le vingt-six mars deux mille vingt-six. Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : JY Marin, F. Gervaisot, D. Glowiak, O. Rimbart, G. Vincenot, G. Delorme, AM Steinbach, A. Voinchet, D. Varnier, S. Masson, B. Jaquet, P. Dorolle, E. Pont, M. Heilmer, P. Steib, L. Front, M. Puissant, E. Klising.

Pouvoir :

F. Pfluger a donné pouvoir à F. Gervaisot.

Ghislaine Delorme a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20/03/2026 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N°260401-01 : CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION DES IMPOTS – PROPOSITION DES COMMISSAIRES

Monsieur le Maire expose :

« L'article 1650 du code général des impôts précise en son paragraphe 1 que les commissaires sont élus pour toute la durée du mandat du conseil municipal ». Suite aux récentes élections municipales, il y a donc lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission.

A cet égard, Monsieur le Maire a rappelé que cette instance, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants.

Ceux-ci sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal et doivent être :

- De nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- D'au moins 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civils ;
- Inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune ;
- Familiarisés avec les circonstances locales, et possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

- **Liste des commissaires proposée** : MARIN Jean-Yves, Maire et membre de droit

1/HEILMER Mélanie	2/ JAQUET Bruno	3/GERVAISOT Francis	4/GLOWIAK Delphine
5/ RIMBERT Olivier	6/VINCENOT Géraldine	7/DELORME Ghislaine	8/STEINBACH Anne-Marie
9/ VOINCHET Annie	10/VARNIER Dominique	11/ MASSON Sonia	12/PFLUGER Francine
13/DOROLLE Patrick	14/ PONT Emmanuel	15/ STEIB Philippe	16/ FRONT Ludovic
17/PUISSANT Myriam	18/ KLISING Enzo	19/LATARTE Daniel	20/JOURDAIN Maurice

21/ AMANN Agnès	22/HINCELIN Claude	23/ LIGIER Laurette	24/ DABEL Robert
25/ DHAINÉ Mathieu	26/PORTE JérémY	27/POULIN David	28/STEINBACH Bruno
29/DELANNOY Alice	30/MARCIREAU Jean-Louis		

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a pris acte de la liste des contribuables répondant aux critères de représentation.

N°260401-02 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Constitution de la commission des finances :

Monsieur le Maire a rappelé le rôle de la commission des finances consistant à étudier tous les dossiers relatifs aux finances, analyser le compte financier unique de l'exercice budgétaire précédent et expliquer les variations, prévoir les montants à inscrire au budget primitif de l'exercice, faire le point des projets en cours à financer et participer à la prospective financière.

La commission des finances se réunit une fois par an avant le vote du budget par le conseil municipal.

Monsieur le Maire a proposé à l'ensemble des membres du conseil de faire partie de cette commission et demande à celles ou ceux qui ne souhaitent pas y figurer de se manifester.

- Liste des conseillères ne souhaitant pas faire partie de la commission des finances :

Annie VOINCHET
Anne-Marie STEINBACH
Francine PFLUGER

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a pris acte de la constitution de la commission des finances.

N°260401-03 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

A la suite du renouvellement général du conseil municipal le 15 mars 2026, un arrêté préfectoral doit être pris pour la nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales (article R.7 du code électoral).

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la commission de contrôle peut être constituée selon les mêmes modalités que celles applicables aux communes de moins de 1000 habitants dans certaines situations, notamment lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de la manière suivante :

- Un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau. A défaut de volontaire, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres suppléants sont désignés selon les mêmes modalités que les membres titulaires c'est-à-dire dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat.

Considérant le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 – 2^{ème} alinéa de l'article R.7 « Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L.19 sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. »

Ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle :

- Le Maire ;

- Les adjoints ayant reçu une délégation ;
- Les conseillers municipaux disposant d'une délégation portant sur les inscriptions des listes électorales.

Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée des volontaires.

Les personnes suivantes se sont proposées :

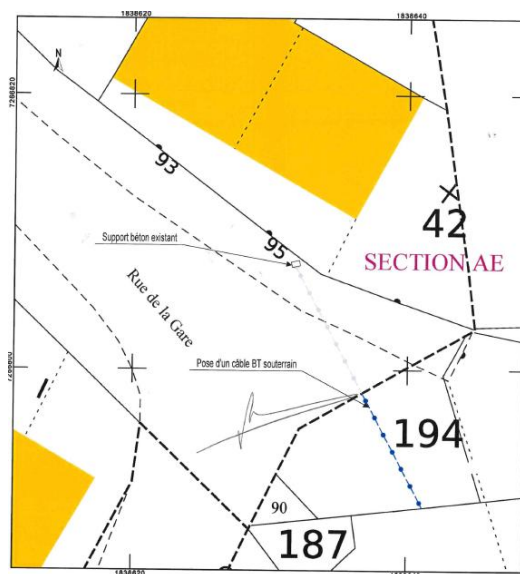
- Ghislaine Delorme (titulaire)
- Francine Pfluger (suppléante)

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a validé la désignation de ces personnes et autorise Monsieur le Maire à communiquer ces noms au bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle ou au Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Dizier.

N°260401-04 : SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS – PARCELLE 182 AE 194

Enedis, par l'intermédiaire de son bureau d'études SAS DOS SANTOS, a présenté une demande de servitude sur la parcelle 182 AE 194 rue/quartier de la Gare pour permettre l'implantation des ouvrages suivants :

- 1 canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres ;
- Les bornes de repérage si besoin.



Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude est joint à la délibération.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après exposé, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents administratifs qui s'y rattacheront.

N° 260401-05 : SOUSCRIPTION D'UN PRET COURT TERME ET/OU MOYEN TERME – FINANCEMENT DES RELIQUATS DE PLUSIEURS INVESTISSEMENTS – DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire a exposé les différents restant à charge de la commune suite aux derniers investissements :

- Pumptrack et sentier nature, sportif et patrimonial :	260 000 euros
- Mise en accessibilité salle conviviale de Braucourt :	40 000 euros
- Sécurisation traversée de Sainte-Livière	30 000 euros
- Route de la Brèche :	25 000 euros
- Passage aux leds partie éclairage public	130 000 euros
Soit un total de	485 000.00 euros.

Il a exposé également les investissements prévus prochainement dont les demandes de subventions vont être lancées :

- Viabilisation de la friche industrielle partie Sud : 200 000 euros
- Restauration du Maître autel de l'Eglise d'Eclaron : 50 000 euros
- Réhabilitation ancien presbytère (enveloppe en cours de réflexion)

Monsieur le Maire a informé le conseil que plusieurs banques ont été contactées afin d'obtenir plusieurs offres :

- Un prêt court terme de 300 000 euros ou 500 000 euros ;
- Un prêt moyen terme de 150 000 euros ou 300 000 euros.

A ce jour, seules 2 offres ont été reçues. La délégation figurant dans les délégations accordées au Maire en début de mandat, il propose néanmoins au conseil municipal de lui déléguer l'autorisation de souscrire un emprunt quand l'ensemble des offres auront été reçues et étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se référant aux emprunts comme indiqué ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

Fixation de la date du prochain conseil : Mercredi 6 Mai 2026 à 18h30. Pour faciliter les plannings des conseillers actifs, les réunions seront fixées tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois.

Constitution de la commission de pour l'élaboration et l'amélioration des règles de stationnement, circulation et respect de l'espace public : Monsieur le Maire propose que l'ensemble du conseil soit convié aux réunions et précise que des commissions diverses pourront être créées au cours du mandat.

Etat des travaux communaux :

- Route de la Brèche : les travaux sont quasiment terminés, il reste une petite portion sur la route en direction de Sainte-Livrière ;
- Eclairage public : les éclairages « boules » de divers lotissements a été changée, l'économie du passage à leds sur les consommations est d'environ moitié ; une prochaine tranche de rénovation est prévue sur les principaux axes d'Eclaron ;
- Pumptrack : les travaux seront prochainement réceptionnés après la pose de la signalisation, des parkings et des barrières ;
- Salle de convivialité de Braucourt : les travaux de charpente/fenêtres/isolation/plafond chauffant sont bien avancés, il reste la peinture et les carrelage/faïence.
- Eglise d'Eclaron : les devis sont en cours d'actualisation pour la restauration du Maître-autel et du tableau, un rendez-vous est fixé avec la DRAC ; des demandes de subventions seront faites ;
- Viabilisation partie Sud friche industrielle : des subventions seront demandées ; un accompagnement technique pourrait être nécessaire ;
- Sentier nature : la fin de la procédure d'appels d'offres est fixée à ce vendredi 03/04. L'analyse pourra débuter. L'attribution sera prévue au prochain conseil.
- Presbytère : l'enveloppe annoncée suite au chiffrage du maître d'œuvre est importante et nécessite de la réflexion sur le devenir de ce bâtiment ;
- Lotissement : il reste 3 terrains à vendre sur la 1^{ère} tranche. La 2^{ème} tranche pourrait être lancée rapidement.
- Bureaux Technicpal : des visites de travaux de réhabilitation pourraient permettre de se projeter et d'envisager une restauration. Une vente du site est également envisageable.

Travaux intercommunaux :

Piste cyclable : l'enrobé a été coulé. Les travaux au niveau du pont sont prévus en juin. L'ouverture est prévue cet été.

Télé médecine : les retours sur la téléconsultation assistée sont très positifs. Le dispositif devrait se développer dans les prochains mois.

Festivités : Mme Vincenot informe les membres du conseil du calendrier des manifestations qui sera prochainement distribué, avec entre autres la fête de la musique, le marché estival et le repas champêtre. Des volontaires sont bienvenus pour aider.

Une présentation power point est diffusée avec plusieurs plans faisant figurer les pièges à frelons asiatiques installés et les différents endroits où sont installées des corbeilles de propreté, classiques et à déjections canines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.